

DÉLIBÉRATION n° 2023/043

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1^{er} mars 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Claude SUBIAS, Maurine FOSSAT à Robert MONZANI, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de vie - Maison des associations : demande de subventions

La ville de Lannemezan envisage de rénover sa maison des associations.

Plusieurs espaces se distinguent :

- rez de chaussée : présence de 9 associations
- appartement de l'ancienne trésorerie

Le projet global consiste en la réorganisation des espaces et attribution de ceux-ci entre les associations.

La société musicale, de renommée régionale voire nationale, nécessite une extension et donc une occupation de salles supplémentaires.

Le club photo, également désireux d'espaces en plus, aurait une nouvelle place au rez de chaussée.

Le Clic Regain, compte tenu de son public âgé, resterait au rez de chaussée également, mais toutes les autres associations se retrouveraient au premier étage de l'ex-trésorerie dans un espace réaménagé.

Le calendrier de réalisation des travaux s'échelonne dans le temps et démarrera en 2023 par le changement des menuiseries pour la partie du 1^{er} étage ainsi que le réaménagement des espaces avec l'ouverture de cloisons, travaux de câblage, électricité, plomberie, entre autres.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Menuiseries	10 018,93	ETAT (50 %)	12 925
Divers matériels	15 832	Autofinancement (50 %)	12 925
Total	25 851	Total	25 851

LE CONSEIL MUNICIPAL,

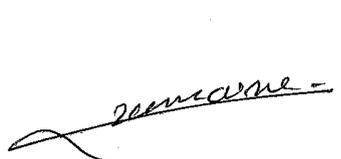
le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'Etat selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 14 mars 2023